

Notes

L'OFFRE DE STUPÉFIANTS EN FRANCE EN 2024

RÉSUMÉ

— Le contexte international est marqué par une dynamique de hausse de la production mondiale, que ce soit pour la cocaïne (plus de 3 700 tonnes produites en 2023) ou pour les drogues de synthèse comme la MDMA ou encore les amphétamines.

— En 2024, les saisies de cannabis en France s'élèvent à 101 tonnes, en baisse de 19 % par rapport à 2023, deuxième année consécutive de baisse.

— En 2024, les saisies de cocaïne en France ont atteint un total record de 53,5 tonnes, soit une augmentation de + 130 % par rapport à 2023. Le port du Havre retrouve en 2024 une place centrale dans l'introduction de la cocaïne sur

le territoire national, comme en témoigne la forte augmentation des volumes saisis, passés de 5,3 tonnes en 2023 à 14,4 tonnes en 2024.

— Après une augmentation continue des saisies d'héroïne en France entre 2018 et 2022, culminant à 1,4 tonne en 2022, les volumes interceptés ont diminué au cours des deux années suivantes, atteignant 1,1 tonne en 2023, puis 1 tonne en 2024.

— Les saisies de MDMA/ecstasy en 2024 culminent à plus de 9 millions de comprimés, soit une hausse de 123 % par rapport à 2023. Cependant, 75 % de ces produits dont la destination a été identifiée étaient en acheminement vers l'étranger.

SOMMAIRE

Grandes tendances européennes
et internationales du marché
des drogues illicites

2

Les tendances du marché français
des drogues illicites

4

L'offre de résine et d'herbe
de cannabis en France

10

L'offre de cocaïne en France

13

L'offre d'héroïne en France

15

L'offre de stimulants
de type amphétaminique en France

17

Repères méthodologiques

19

Bibliographie

19

GRANDES TENDANCES EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES DU MARCHÉ DES DROGUES ILLICITES

Expansion de l'offre mondiale de cocaïne et recomposition des flux européens

L'un des traits majeurs du marché mondial des drogues illicites ces dernières années réside dans l'expansion continue de l'offre de cocaïne à l'échelle internationale. Cette dynamique se reflète dans l'évolution des saisies, la cocaïne étant la substance dont les volumes interceptés ont le plus fortement augmenté parmi les principales drogues illicites (+ 76 % entre 2019 et 2023). En amont, la production mondiale atteint des niveaux records estimés à plus de 3 700 tonnes en 2023, principalement portée par la Colombie (environ 2 700 tonnes en 2023, soit + 53 % en un an). Une extension des cultures est également observée au Venezuela, au Mexique et dans certains pays d'Amérique centrale (Honduras, Guatemala) (+ 61 % entre 2020 et 2023), dans un contexte de recul marqué des politiques d'éradication (- 62 % de surfaces éradiquées dans les pays andins producteurs sur la même période) (UNODC, 2025b).

En aval, cette expansion de l'offre s'accompagne d'un renforcement des contrôles et des moyens d'interception de la cocaïne dans les pays de destination, contribuant à des niveaux de saisies historiquement élevés. En 2023, les États membres de l'Union européenne ont déclaré 419 tonnes de cocaïne saisies, contre 323 tonnes en 2022, la Belgique, les Pays-Bas et l'Espagne concentrant 72 % de ces volumes (EUDA, 2025). Toutefois, le durcissement des contrôles dans les grands ports du nord de l'Europe en 2024 a entraîné une réorientation des flux du nord vers le sud de l'Europe. Les saisies au port d'Anvers ont ainsi chuté à 44 tonnes, contre 121 tonnes en 2023, tandis qu'à Rotterdam elles sont passées de 45,5 tonnes à 25,9 tonnes (Cavalari *et al.*, 2025 ; Commission européenne – Représentation en Belgique, 2024 ; Service public fédéral Finances de Belgique, 2025). En même temps est observée une intensification des flux en provenance de la péninsule ibérique vers le nord de l'Europe, illustrée par l'augmentation des saisies en Espagne, qui atteignent 123,8 tonnes en 2024 contre 117,7 tonnes l'année précédente (CITCO, 2025). Cette recomposition des routes du trafic est susceptible d'expliquer la recrudescence du recours aux ports français pour faire entrer la cocaïne en Europe (*cf.* partie Les ports français en première ligne du trafic de cocaïne, p. 4).

L'Europe au cœur de l'approvisionnement mondial en MDMA

À l'échelle mondiale, les saisies de MDMA, la forme poudre de l'ecstasy, ont retrouvé en 2023 des niveaux comparables à 2020, après un recul probablement lié aux perturbations induites par la pandémie de Covid-19. Cette reprise concerne la plupart des régions du monde en 2023 : les saisies ont quadruplé en Asie de l'Est et du Sud-Est (+ 311 %) et quintuplé sur le continent africain (+ 446 %), tandis qu'elles ont progressé de près de 75 % en Europe et en Océanie. Les Amériques font figure d'exception, avec une diminution marquée des volumes saisis en 2023 (- 63 %) (UNODC, 2025b). Les données relatives aux pays d'origine ou de départ des cargaisons confirment par ailleurs le rôle central de l'Europe dans le trafic mondial de MDMA. Sur la période 2019-2024, 82 % des pays identifiés comme lieux d'origine ou de départ des expéditions se situent en Europe (dont 32 % des identifications totales pour les Pays-Bas, 11 % pour l'Allemagne et 10 % pour l'Espagne) loin devant l'Asie (8 %) et les Amériques (7 %). Cette configuration positionne l'Europe comme un fournisseur mondial majeur de MDMA, tant pour le trafic international que pour le trafic intra-européen (UNODC, 2025b).

Au sein de l'Europe, les Pays-Bas et la Belgique sont les principaux pôles de production de MDMA, avec la détection régulière de laboratoires clandestins de tailles variées. De plus en plus, les sites repérés fonctionnent comme des laboratoires combinés, produisant simultanément plusieurs substances, notamment de la MDMA et de la méthamphétamine, et qui partagent des équipements et des procédés de fabrication similaires. Parallèlement, une diversification géographique de la production est observée avec des sites démantelés en Espagne et, dans une moindre mesure, en France, en Pologne et en Suède. La MDMA produite sur le continent européen alimente de nombreux marchés extra-européens, notamment en Océanie, en Asie et en Amérique latine.

Un marché de la méthamphétamine géographiquement concentré et dynamique

À l'échelle mondiale, la production et le trafic de stimulants de type amphétamine (STA), notamment la méthamphétamine, demeurent fortement structurés autour de l'Asie de l'Est et du Sud-Est ainsi que de l'Amérique du Nord, ces deux régions du monde représentant 83 % des saisies mondiales de méthamphétamine entre 2019 et 2023 (UNODC, 2025b). En Asie du Sud-Est, les volumes saisis atteignent des niveaux records avec 236 tonnes de méthamphétamine interceptées en 2024, soit une augmentation de 24 % en un an. L'approvisionnement de la région repose principalement sur des groupes implantés dans le Triangle d'or¹, notamment en Birmanie. Dans ce pays, le contexte politique et sécuritaire consécutif au coup d'État militaire de février 2021 a affaibli les capacités d'intervention des forces de l'ordre et renforcé la dépendance de certains acteurs armés aux revenus issus du trafic de drogues, tandis que plusieurs zones clés de production demeurent relativement préservées du conflit, favorisant l'intensification de la production et du trafic à destination de la région et au-delà (UNODC, 2025c). En Afghanistan, la production de méthamphétamine se maintient, voire progresse, malgré les restrictions strictes visant la production et le trafic de drogues dès 2022. Depuis la prise de pouvoir des talibans en août 2021, les saisies de méthamphétamine sont en hausse continue, atteignant au premier trimestre 2024 un niveau supérieur de plus de 75 % à celui du troisième trimestre 2021 (UNODC, 2025a). Malgré l'existence de flux entre différentes régions, le trafic de méthamphétamine demeure principalement intrarégional : entre 2019 et 2023, 80 % à 95 % des pays d'origine ou de départ identifiés pour les cargaisons saisies correspondaient à la même région que celle de l'interception (UNODC, 2025b).

1. Région transfrontalière située le long du Mékong, à la jonction du Laos, de la Birmanie et de la Thaïlande, historiquement associée à la culture de l'opium et également marquée par la production de drogues de synthèse et par d'autres activités criminelles transnationales (UNODC, 2024).

LES TENDANCES DU MARCHÉ FRANÇAIS DES DROGUES ILLICITES

Des routes et méthodes d'approvisionnement sur le territoire français constamment en évolution

Les ports français en première ligne du trafic de cocaïne

En 2024, la grande majorité des saisies de cocaïne réalisées en France a eu lieu par voie maritime, représentant 78 % du volume total, soit 41,8 tonnes. Ce volume comprend 20,8 tonnes interceptées lors de contrôles de navires en mer (arraisonnements), 16,8 tonnes saisies dans les ports, ainsi que 4,2 tonnes récupérées dans d'autres contextes maritimes, comme à l'occasion d'opérations de *drop off*² (OFAST, 2025a). Le principal vecteur logistique mobilisé par les trafiquants demeure le fret maritime conteneurisé, qui permet d'acheminer de grandes quantités de cocaïne en les dissimulant au sein des flux de marchandises licites. Selon la Direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières (DNRED), la méthode du *rip on/rip off*, consistant à introduire de la marchandise illicite dans des conteneurs légaux, tend à être délaissée au profit de la dissimulation dans le fret commercial de sociétés spécialement créées pour le trafic ou dont l'identité a été usurpée. Les organisations criminelles cherchent ainsi à multiplier les envois de marchandise licite afin de déborder les capacités de contrôle des autorités avant d'envoyer les conteneurs chargés effectivement de drogues illicites (DNRED, 2025).

Depuis plusieurs années, le port du Havre est identifié comme une porte d'entrée majeure de la cocaïne sur le territoire français. Le renforcement des dispositifs de sécurité et des contrôles mis en œuvre au port du Havre³ en 2023 a toutefois entraîné une diminution temporaire de son utilisation par les trafiquants au cours de cette année (Salhi, 2025). Pour contourner ce renforcement des contrôles, les réseaux criminels ont adapté leurs modes opératoires en 2024. Le port du Havre a ainsi retrouvé une place centrale dans l'introduction de cocaïne sur le territoire national, comme en témoigne la forte augmentation des volumes saisis, passés de 5,3 tonnes en 2023 à 14,4 tonnes en 2024 (OFAST, 2025b). Par ailleurs, le port de Dunkerque, troisième port maritime français, apparaît de plus en plus exposé. Cette vulnérabilité s'est illustrée en mars 2025 par la saisie de près de 10 tonnes de cocaïne dissimulées dans un conteneur en provenance de Guadeloupe, alors que, en 2024, des volumes bien moindres (157 kg) de drogues illicites y avaient été interceptés. Plus largement, l'Office anti-stupéfiants (OFAST) attire l'attention sur les ports dits secondaires, tels que Rouen, Nantes – Saint-Nazaire/Montoir-de-Bretagne ou Gennevilliers, qui présentent une vulnérabilité accrue à ces trafics en raison d'un niveau de contrôle généralement moins élevé. L'office souligne également que certaines baies éloignées des ports commerciaux pourraient être exploitées pour la récupération de cocaïne à la suite d'opérations de largage en mer (OFAST, 2025b).

Une diversification des provenances des mules

En 2024, 1 640 mules, c'est-à-dire des personnes transportant, pour le compte de réseaux de trafiquants, des drogues illicites *in corpore* ou « à corps »⁴ ou encore dissimulées dans leurs bagages, ont été interpellées sur le territoire français. Ces arrestations ont conduit à la saisie totale de 6 tonnes de drogues illicites et, parmi les personnes interpellées, 60 % provenaient des Antilles et de la Guyane, permettant la saisie de 3,2 tonnes de cocaïne (OFAST, 2025b). Traditionnellement, l'axe aérien Cayenne-Paris constituait un vecteur majeur du trafic par mules. Cet axe est également le vecteur de pratiques d'échange de résine de cannabis en provenance du Maroc contre de la cocaïne sud-américaine, via des transporteurs circulant entre l'Hexagone et la Guyane (Longuet et Vassaux, 2025). La mise en œuvre du dispositif de contrôle renforcé dit « 100 % contrôle », déployé à la fin de l'année 2022 à l'aéroport de Cayenne, a permis une interception plus fréquente des tentatives de trafic au départ de Cayenne. Ce renforcement s'est traduit par une baisse significative du nombre de mules interpellées à Paris en provenance de Cayenne, passé de 334 en 2022 à 120 en 2024 (OFAST, 2025b). Néanmoins, face à ce durcissement, les réseaux criminels ont

2. Ce mode opératoire, qui consiste à larguer en mer des ballots de cocaïne, attachés à des dispositifs de flottaison équipés de balises de géolocalisation avec l'objectif que la cargaison soit récupérée par des petits bateaux pour rejoindre le continent et alimenter le trafic, a été particulièrement utilisé en 2023 et 2024.

3. La sécurisation du port du Havre repose notamment sur le système TCT (*token code for truckers*), en vigueur depuis mars 2023. Généré lors de la demande d'autorisation de sortie par le responsable de l'acheminement routier de la marchandise, un code est transmis au transporteur et doit être présenté à l'entrée du terminal pour en permettre l'accès.

4. Porté sur soi, sans être avalé, par exemple à l'aide d'un plastron.

cherché à contourner les dispositifs de contrôle en réorientant leurs flux via les Antilles, en privilégiant des territoires perçus comme moins surveillés, tels que la Guadeloupe ou la Martinique ou encore Saint-Martin (Longuet et Tinval, 2025). Ainsi, en 2024, les interpellations de mules en provenance ou au départ de Martinique ont augmenté de 184 % (OFAST, 2025b). Par ailleurs, en 2024, de nombreuses mules en provenance du Brésil ont été interpellées dans les aéroports français. Cette tendance est corroborée par le fait que 55 % des mules interpellées dans les aéroports de São Paulo avaient pour destination la France en 2024. L'OFAST signale également une montée en puissance du phénomène des mules en provenance du Pérou, notamment via la liaison aérienne Lima-Paris. En parallèle, les vols en provenance d'Afrique de l'Ouest à destination des aéroports parisiens sont régulièrement exploités par les trafiquants pour l'acheminement de drogues par mules. Cette intensification du recours au transport aérien à destination de la France peut s'expliquer, en partie, par l'utilisation des aéroports parisiens comme hubs logistiques permettant de redistribuer les drogues illicites vers d'autres pays européens (OFAST, 2025b).

En complément du vecteur aérien, l'OFAST et les services douaniers de Lille ont constaté une hausse du transport de drogues par bus de voyage. Les saisies associées à ce mode de transport concernent des quantités relativement modestes, généralement comprises entre 10 et 15 kilogrammes. Selon le dispositif Tendances récentes et nouvelles drogues (TREND) Hauts-de-France, les drogues illicites sont acheminées soit in corpore, soit en dissimulant les produits sur eux ou encore dans des bagages non accompagnés. Les principaux itinéraires observés relient la Belgique et les Pays-Bas à Paris, avec des flux de retour depuis l'Espagne pour la cocaïne, les produits de synthèse et le cannabis. La gare routière de Lille constitue un point de transit dans ces circulations. Le renforcement des contrôles depuis 2023 pourrait expliquer une meilleure détection de ces pratiques, sans nécessairement traduire une augmentation réelle du phénomène (Dutilleul et Hervé, 2025).

Les dark markets : un canal d'approvisionnement reposant sur des savoir-faire techniques

Les *dark markets*, ou marchés noirs numériques, désignent des places de marché en ligne accessibles via le *dark web*⁵ et le *clear web*⁶. Ils constituent une modalité d'approvisionnement à la fois pour des consommateurs finaux et pour des revendeurs, qui y recourent afin de se procurer des produits stupéfiants parfois plus difficiles à obtenir par d'autres canaux. Les transactions y sont majoritairement réalisées en crypto-actifs, dans un objectif de renforcer le niveau de confidentialité. La majorité des échanges repose ensuite sur l'acheminement des drogues par voie postale. L'usage de ces plateformes suppose, pour les utilisateurs, la maîtrise de compétences techniques spécifiques, notamment en matière de paiement en crypto-actifs, d'utilisation de technologies de chiffrement et de navigation sur le *dark web* (COMCYBER-MI, 2025 ; OFAST, 2025b). Les cryptoactifs sont également utilisés dans des stratégies de blanchiment d'argent issu des revenus du trafic de stupéfiants. Selon le Commandement du ministère de l'Intérieur dans le cyberspace (COMCYBER-MI), l'organisation de la vente de stupéfiants sur le *dark web* à destination de la France repose principalement sur quelques plateformes spécialisées. Parmi les *dark markets* les plus actifs ces dernières années figurent Abacus Market, Archetype, Dark Matter, Drughub et Cocorico Market. S'il existe plusieurs dizaines d'autres marchés, la majorité d'entre eux proposent une offre mixte, ne se limitant pas aux stupéfiants. À l'exception de Cocorico Market, qui se distingue en s'adressant exclusivement à une clientèle et à des vendeurs français, ces plateformes visent pour la plupart un public international. Ces marchés abritent le trafic de drogues diverses et variées, incluant le cannabis (résine, fleurs, liquides concentrés...), la cocaïne, les opioïdes (héroïne, oxycodone, méthadone...), les psychédéliques (LSD, DMT, champignons...) et une vaste gamme de drogues de synthèse : des STA (amphétamine, méthamphétamine, MDMA/ecstasy), kétamine, GHB, ainsi que des nouveaux produits de synthèse (NPS). Afin de réduire les risques d'escroqueries, les *dark markets* mettent à disposition des utilisateurs de nombreuses informations destinées à évaluer la fiabilité des vendeurs : retours d'expérience des acheteurs, historique des annonces, échos éventuels sur d'autres plateformes, ancienneté des profils, etc. Ces données participent à la construction d'une réputation pour chaque vendeur, et conditionnent en grande partie leur niveau de confiance auprès des utilisateurs. Il existe aussi des intermédiaires rémunérés qui valident les transactions (les *escrows*). Les annonces les plus consultées concernent souvent la vente de petites quantités, correspondant à un usage personnel ou à des achats groupés. Quelques publications visent explicitement des acheteurs intéressés par la revente, mais elles restent marginales dans le volume global des

5. Le *dark web* est défini par la International Business Machines Corporation (IBM) comme « la partie du web qui existe sur des réseaux à caractère privé appelés darknets. Il est caché aux moteurs de recherche standards et aux navigateurs web et il faut des outils et configurations spécifiques pour y accéder » (IBM).

6. Pages web indexées par les moteurs de recherche classiques et accessibles à tous.

transactions observées (COMCYBER-MI, 2025). Le recours au *dark web* a été observé par le dispositif TREND au sein de consommateurs fréquentant des espaces festifs. Il ressort des observations le degré élevé de technicité, nécessitant parfois plusieurs semaines d'apprentissage avant utilisation. Face à ces contraintes, plusieurs avantages sont mis en avant, en particulier des prix jugés très attractifs par rapport à d'autres canaux, notamment pour l'achat de quantités importantes, ainsi qu'une grande diversité de produits proposés, surtout concernant les produits de synthèse (Dutilleul et Hervé, 2025).

Un marché des drogues illicites caractérisé par sa capacité d'adaptation

Des modalités de vente qui s'adaptent aux besoins des consommateurs

Les modalités de vente des drogues illicites aux consommateurs se diversifient et s'adaptent à leurs contraintes et attentes. Les réseaux combinent aujourd'hui plusieurs canaux de vente (livraison, envoi postal, vente de rue, points de vente physiques fixes ou éphémères) tout en intégrant des pratiques inspirées de l'économie légale, telles que le développement d'outils promotionnels, de marketing et de stratégies de fidélisation (Gérome, 2024). La concurrence soutenue, qui caractérise le marché des drogues illicites aujourd'hui, incite les trafiquants à optimiser l'efficacité de leur service et la satisfaction de leurs clients notamment via des garanties sur les délais de livraison, leur présence lors d'événements festifs, culturels ou sportifs, la qualité relationnelle des livreurs, l'adaptation des plages horaires en fonction de l'affluence ou des contraintes de circulation, ainsi que par la proposition d'unités de vente fractionnées ou, à l'inverse, de volumes plus importants à des tarifs dégressifs (Gérome, 2024 ; Tissot, 2025). Les modalités de paiement se sont elles aussi diversifiées, ne se limitant plus aux espèces, certains réseaux acceptant désormais des virements bancaires, des solutions de paiement en ligne ou des cryptomonnaies (Gérome, 2024 ; Klingelschmidt *et al.*, 2025).

Le recours aux outils numériques pour l'approvisionnement ne concerne plus uniquement des publics socialement insérés. Les observations réalisées en 2024 montrent une diffusion croissante de ces pratiques parmi des personnes précarisées, qui recourent notamment à des achats groupés afin d'atteindre les montants minimums de commande, dans une logique comparable à des formes plus anciennes de mutualisation observées sur les marchés de rue (Klingelschmidt *et al.*, 2025). Parallèlement, des stratégies de ciblage spécifiques ont été identifiées à destination des usagers les plus précaires, reposant sur l'utilisation de SMS ou d'appels téléphoniques. Ces stratégies incluent des formes de démarchage direct dans l'espace public, les vendeurs allant à la rencontre d'usagers très précarisés et leur remettant des numéros de téléphone (Dutilleul et Hervé, 2025).

Parmi les modalités les plus fréquemment observées en 2024 figure le recours aux *meetups*, consistant en des rendez-vous fixés à l'avance, à des horaires et dans des lieux définis par le vendeur, souvent communiqués via des applications sécurisées. Cette organisation permet de regrouper plusieurs transactions en un même point, de réduire les risques, d'accroître la discrétion et, dans certains cas, de proposer des tarifs plus avantageux (Duport *et al.*, 2025 ; Klingelschmidt *et al.*, 2025 ; Pavic, 2025). Par ailleurs, des pratiques d'adaptation aux opérations menées par les services d'application de la loi ont été observées (comme les opérations « Place nette »), avec un recours accru à des lieux temporaires ou plus discrets, incluant notamment l'usage de locations temporaires de logements (Zieleskiewicz, 2025).

Une offre de cannabis en recomposition : diversification des produits et des provenances

Le marché français du cannabis est caractérisé par une offre diversifiée qui s'organise autour de deux dynamiques principales. D'une part, on observe une diversification des variétés et des qualités proposées pour l'herbe et la résine. Certains réseaux vont même jusqu'à proposer des « packs découvertes » regroupant plusieurs variétés de fleurs et/ou de résine à des prix attractifs (Tissot, 2025). D'autre part, on constate une diversification des types de produits au THC proposés, avec notamment l'émergence de produits non fumables, tels que des confiseries au THC (*edibles*) ou des produits de vapotage, par exemple des cigarettes électroniques jetables (*puff*) contenant du THC ou les liquides associés. Cette évolution pourrait traduire une volonté de cibler une clientèle non fumeuse (Srocynski et Yeghicheyan, 2025 ; Tissot, 2025). En 2024, une dynamique nouvelle se dessine également sur le marché français du cannabis, avec une diversification accrue des provenances de l'herbe de cannabis. Alors que les saisies d'herbe de cannabis concernaient historiquement et principalement des produits en provenance du Maroc

et d'Espagne, une part croissante des volumes interceptés vient désormais de Thaïlande, des États-Unis et du Canada, qui, du fait de leurs réformes, se distinguent par l'existence de marchés légaux de cannabis pour une offre à usage médical ou non médical. Cette évolution se traduit dans les saisies de 2024, avec l'interception de 2,3 tonnes d'herbe de cannabis en provenance des États-Unis (contre 1,2 tonne en 2022) et de 1,8 tonne en provenance de Thaïlande (DNRED, 2025). La majorité de ces cargaisons transite par voie aérienne, tant par le fret que par les passagers (OFAST, 2025b).

Activités illicites et criminalité associée au trafic de drogues

Une augmentation du nombre d'enquêtes liées aux médicaments classés stupéfiants et associés en 2024

En plus du trafic de drogues illicites, d'autres substances classées comme stupéfiants sont également concernées par des activités de trafic sur le territoire français : les médicaments stupéfiants et assimilés. Ces derniers sont des médicaments soumis, en totalité ou en partie, à la réglementation des stupéfiants et nécessitent obligatoirement une prescription sur une ordonnance sécurisée comportant des spécifications techniques précises. Selon les données du Commandement pour l'environnement et la santé (CESAN) du ministère de l'Intérieur, 5 521 enquêtes⁷ relatives aux médicaments stupéfiants et assimilés ont été ouvertes en 2024 par les services de police et de gendarmerie, enregistrant une augmentation de 43 % par rapport à 2023 (3 862 faits), la plus forte progression observée depuis sept ans (CESAN, 2025). Cette évolution pourrait s'expliquer, au moins en partie, par une sensibilisation accrue des forces de l'ordre à ces substances spécifiques (CESAN, 2024). Les substances les plus concernées par ces trafics sont la kétamine, la prégabaline, la méthadone et la morphine, qui concentrent à elles seules près de 80 % des faits recensés. Les progressions les plus importantes concernent la kétamine (+ 82 %) et la méthadone (+ 94 %). La présence de la kétamine connaît une augmentation particulièrement marquée depuis plusieurs années, passant de moins de 200 faits recensés en 2017 à plus de 800 en 2023, soit une hausse de 380 %. À l'inverse, la méthadone n'avait pas connu de progression significative au cours de la période précédente, enregistrant même une légère diminution de 6 % entre 2017 et 2023, avant la hausse observée en 2024 (CESAN, 2025).

Les unités de vente des médicaments stupéfiants et assimilés présentent une grande diversité, allant de la boîte complète à la plaquette, voire à la gélule vendue à l'unité. Les espaces de vente les plus fréquemment observés en milieu urbain sont les gares et certains quartiers populaires (Duport *et al.*, 2025 ; Dutilleul et Hervé, 2025). Les médicaments prescrits dans le cadre des traitements de substitution aux opiacés, notamment la méthadone et le Subutex®, sont par ailleurs parfois revendus à proximité des centres de soins où ils sont délivrés, lieux fréquentés par des consommateurs potentiels. Outre la méthadone et le Skénan®, d'autres substances telles que la codéine, l'oxycodone, le tramadol ou diverses benzodiazépines circulent également, selon des modalités variables incluant la livraison via les applications, les *meetups* ou l'envoi postal, sans structuration durable de la vente de rue (Tissot, 2025). Les prix observés (tableau 1) varient fortement selon le revendeur, le profil de l'acheteur, le niveau de concurrence et le moment de la journée. Ainsi, un usager en situation de manque et non identifié par le vendeur est susceptible de payer un prix sensiblement plus élevé (Dutilleul et Hervé, 2025).

Le trafic de prégabaline (Lyrica®) se distingue de celui des autres médicaments disponibles sur le marché de rue par son ampleur et par des modalités d'approvisionnement alimentées par des importations en provenance d'autres pays. Outre le Lyrica®, des plaquettes de Breika®, prégabaline originaire de Grèce, sont régulièrement interceptées (Duport *et al.*, 2025 ; Tissot, 2025). La structuration internationale de cette filière a été illustrée en 2024 par le démantèlement, par l'Office national anti-fraude, d'un réseau d'importation de prégabaline à la suite notamment de la saisie de plus de 10 000 comprimés sur une passagère en provenance de Grèce en octobre 2023 (DGDDI, 2025). Par ailleurs, une partie de la prégabaline circulant en France provient également d'Inde (OFAST, 2025b).

7. Ces données, issues de la base de traitement des antécédents judiciaires (TAJ), correspondent au nombre d'enquêtes engagées pour des infractions incluant ces substances, telles que les infractions à la législation sur les médicaments ou les stupéfiants, les faits de vols et de recels ou encore les cas de soumission chimique.

Tableau 1. Nombre d'enquêtes et prix courants des principaux médicaments stupéfiants ou assimilés

Produit	Nombre d'enquêtes 2023	Nombre d'enquêtes 2024	Prix courant TREND (en euros)	
Kétamine	840	1 532	20 à 30	Le gramme
Prégabaline	1 261	1 331	2 à 3	Comprimé 300 mg
Méthadone	437	847	5	Fiole de 60 mg
			3 à 5	Gélule 40 mg
Morphine	512	649	3 à 10	Gélule de 100 ou 200 mg
Clonazépam	357	467	nd	nd
Buprénorphine	296	404	2 à 5	Comprimé de 8 mg

nd : non disponible

Sources : CESAN, 2025 ; Gérome, 2025

La cocaïne gagne en part relative dans les infractions à la législation sur les stupéfiants (ILS) pour trafic

En 2024, 52 300 personnes ont été mises en cause pour trafic de stupéfiants et 290 400 pour usage de stupéfiants (Robert, 2025). Il convient toutefois de rappeler que les évolutions observées dans les données de mises en cause pour ILS ne traduisent pas les dynamiques réelles de trafic ou de consommation, mais reflètent avant tout l'activité des forces de l'ordre en matière de contrôle et de répression. Le cannabis demeure la drogue la plus fréquemment impliquée, concernant 92 % des mises en cause pour usage (260 900 personnes) et 78 % de celles pour trafic (39 400). La cocaïne constitue la deuxième drogue la plus concernée, avec 29 500 mises en cause pour usage et 21 900 pour trafic, suivie par l'héroïne (5 700 pour usage et 3 900 pour trafic) et la MDMA/ecstasy (5 500 pour usage et 3 200 pour trafic). À elles seules, ces quatre substances concentrent la quasi-totalité (99 %) des mises en cause pour trafic de stupéfiants et la quasi-totalité pour usage. Depuis 2016, les mises en cause pour usage et trafic sont en augmentation, tendance accentuée depuis 2020 (+ 6 % par an pour le trafic et + 16 % pour l'usage). Cette évolution pour l'usage est en grande partie liée à la mise en place des amendes forfaitaires délictuelles (AFD), qui concernent désormais plus des deux tiers des mises en cause pour usage de stupéfiants (Robert, 2025). Dans ce contexte, les drogues éligibles à l'AFD (cannabis, cocaïne et MDMA/ecstasy) concentrent une part croissante des ILS pour usage, passée de 94 % en 2019 à 97 % en 2024. S'agissant du trafic, les dynamiques diffèrent selon les drogues : la hausse demeure modérée pour le cannabis (+ 35 % depuis 2016), tandis qu'elle est beaucoup plus marquée pour la cocaïne (+ 176 %) et la MDMA/ecstasy (+ 118 %), ce qui se traduit par une diminution relative de la part du cannabis dans les ILS pour trafic (passée de 83 % en 2016 à 78 % en 2024) au profit de la cocaïne (passée de 23 % en 2016 à 43 % en 2024) (Robert, 2025).

La répartition des mises en cause pour usage ou trafic de stupéfiants présente de fortes disparités territoriales. Tout d'abord, les ILS sont concentrées dans un petit nombre de communes : 10 % des communes concentrent 93 % des personnes mises en cause pour usage de stupéfiants et 98 % pour trafic en 2022 (Gerbeaux et Poissonnier, 2023). Les ILS sont plus fréquentes dans les zones urbanisées, frontalières, touristiques ou bien pourvues d'infrastructures de transport (aéroports, autoroutes, routes nationales). Les facteurs socio-économiques jouent également un rôle important, les communes caractérisées par un niveau de vie plus faible et un taux de chômage plus élevé étant davantage associées à des forts taux de mises en cause, en particulier pour l'usage (Cometx et Milin, 2025).

Une baisse des violences liées au trafic de drogues en 2024

En 2024, selon les chiffres de l'Office central de lutte contre le crime organisé (OCLCO), la France a enregistré 367 assassinats et tentatives d'assassinat entre délinquants⁸ (OFAST, 2025b). Ces actes seraient, dans la quasi-totalité des cas, liés aux trafics de stupéfiants. Ils ont causé 110 décès et 341 blessés au cours de l'année. Si une baisse de 12 % est constatée par rapport à 2023, année marquée par un pic exceptionnel de 418 faits, le niveau de violence reste néanmoins élevé, supérieur à celui observé en 2022 (303 faits) et 2021 (275 faits). Entre 2021 et 2024, le nombre de faits recensés a ainsi progressé de 33 %. Ces violences touchent l'ensemble du territoire. En 2024, 173 communes ont été concernées, contre 161 l'année précédente. Les grandes villes demeurent les plus touchées, notamment Marseille, Grenoble et Toulouse. Toutefois, la hausse la plus marquée est observée dans des villes moyennes, comme Villeurbanne (10 faits contre 1 en 2023) ou encore Échirolles (9 contre 2). Au-delà des homicides, les services d'application de la loi constatent une intensification et une diversification des violences liées au trafic de stupéfiants. Ces violences prennent la forme d'enlèvements, de séquestrations, de mutilations (« jambisation ») ou encore d'incendies criminels. Elles sont souvent exécutées par des individus extérieurs au réseau criminel, recrutés spécifiquement à cet effet (OFAST, 2025b). En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la ville de Marseille avait été en 2023 le principal foyer de violences liées au trafic de stupéfiants, en raison d'un conflit entre deux organisations criminelles. En 2024, cette situation semble s'être apaisée, notamment du fait de l'arrestation de figures centrales dans les deux groupes. Cette dynamique s'est traduite par une baisse de 82 % des homicides et tentatives dans les Bouches-du-Rhône et de 60 % à Marseille. L'OFAST y a enregistré 45 faits en 2024 contre 86 en 2023, avec 24 décès en 2024 contre 49 en 2023. Cette évolution s'accompagne d'une diminution importante des saisies d'armes à feu dans le département, passant de 319 armes saisies en 2023 à 209 en 2024, soit une baisse de 34 % (Duport *et al.*, 2025).

Le recours à la violence dans les trafics de stupéfiants s'inscrit principalement dans des logiques de concurrence et de sanctions internes au sein des réseaux. Il est d'abord alimenté par des rivalités entre groupes criminels concurrents, visant à s'emparer ou à reprendre le contrôle de points de deal, à instaurer un monopole sur un territoire donné ou à imposer des relations de dépendance par exemple en contraignant d'autres réseaux à s'approvisionner auprès d'eux (Tissot, 2025). Ces violences peuvent aussi relever de stratégies d'intimidation et de déstabilisation de points de vente concurrents ou encore elles peuvent résulter de vols de marchandises entre réseaux avec même parfois des équipes spécialisées dans ces braquages (Tissot, 2025). La violence constitue également un levier central dans les mécanismes de recouvrement de dettes, qu'il s'agisse de contraindre des acteurs subalternes du trafic (livreurs, revendeurs) ou des consommateurs endettés, parfois exposés à des pratiques de diffusion de leur photo sur des plateformes de vente afin de faciliter les recherches (Perrin, 2025). Les violences subies peuvent être filmées et diffusées dans une logique d'intimidation et de dissuasion. La violence peut s'intensifier dans des contextes de déstabilisation de l'écosystème criminel local, à l'issue notamment de l'arrestation ou de décès de figures centrales de réseaux, ou à la sortie de détention de membres influents, ces phases d'instabilité constituant des opportunités pour des groupes rivaux d'accroître leur emprise territoriale et leurs parts de marché (Tissot, 2025).

8. Ces faits sont comptabilisés selon plusieurs critères : l'implication avérée d'au moins une des parties dans une activité criminelle ou délictuelle, l'intention manifeste de donner la mort, des circonstances pouvant laisser présumer une préméditation, l'usage d'une arme à feu ou d'explosifs et l'absence de mobile privé.

L'OFFRE DE RÉSINE ET D'HERBE DE CANNABIS EN FRANCE

Généralités sur le marché français

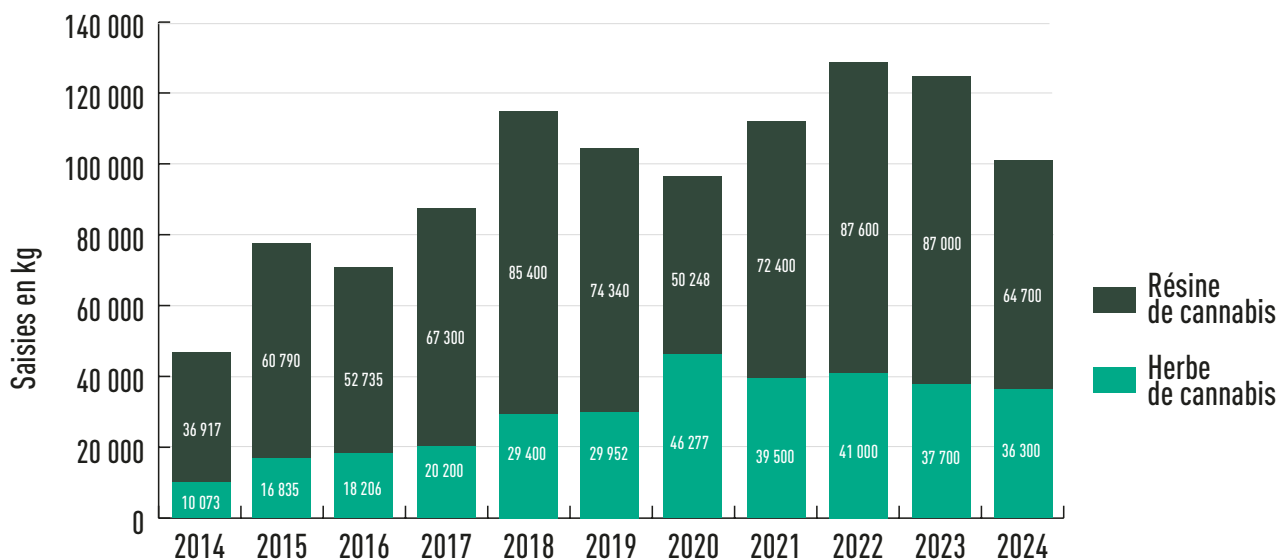
Le cannabis est la drogue illégale la plus consommée en France, avec près de 5 millions d'usagers dans l'année en 2023 (OFDT, 2025 ; Spilka *et al.*, 2024). Selon les dernières estimations⁹, 397 tonnes de cannabis ayant fait l'objet d'une transaction marchande (excluant donc l'autoculture) auraient été consommées en France en 2023. Le chiffre d'affaires du cannabis en France en 2023 est quant à lui estimé à près de 2,7 milliards d'euros, soit une augmentation de 144 % par rapport à la valeur estimée pour 2010. Selon les chercheurs, cette augmentation s'explique par la hausse du prix de vente du cannabis depuis 2010 et par l'augmentation de la proportion de consommateurs réguliers dans la population consommatrice (Ben Lakhdar et Massin, 2025).

Les indicateurs de l'offre de cannabis

Les saisies de cannabis

L'année 2024 a été marquée par une baisse des saisies de cannabis en France, avec au total 101 tonnes saisies, soit - 19 % par rapport à 2023, une année qui avait elle aussi connu une diminution, quoique moins marquée, de ces saisies. Ce sont surtout les saisies de résine de cannabis qui baissent en 2024 avec 64,7 tonnes confisquées contre 87 tonnes en 2023, soit - 26 %. Les saisies d'herbe de cannabis, quant à elles, diminuent légèrement passant de 37,7 tonnes en 2023 à 36,3 tonnes en 2024 (- 4 %). En outre, les autorités douanières observent une augmentation des saisies de pollen de cannabis ces dernières années, passant de 5,6 tonnes saisies par la douane française en 2022 à 20,3 tonnes en 2024 (DNRED, 2025).

Figure 1. Évolution des quantités saisies de cannabis en France (2014-2024)



Source : OCRTIS/OFAST

9. Nous retenons les valeurs centrales estimées par l'étude. Les volumes consommés de cannabis ayant fait l'objet d'une transaction marchande sont estimés entre 261 tonnes et 533 tonnes avec une valeur centrale retenue de 397 tonnes. Le chiffre d'affaires est quant à lui estimé entre 1,7 milliard et 3,7 milliards avec une valeur centrale estimée à 2,7 milliards d'euros.

En 2024, les saisies de plants de cannabis ont enregistré une baisse significative de 40 % par rapport à l'année précédente. Au total, 67 607 plants ont été saisis, dont 61 % provenaient des départements et territoires d'outre-mer (OFAST, 2025a). Cette même année, la Gendarmerie nationale est à l'origine de 81 % des saisies de plants de cannabis réalisées sur le territoire français. Parmi ces saisies, la culture en extérieur reste la plus fréquente, représentant 41 % des cas, contre 25 % pour la culture en intérieur¹⁰. Dans les territoires ultramarins, les cultures à grande échelle sont le plus souvent conduites en extérieur, profitant de conditions climatiques favorables. Dans l'Hexagone, ce sont les départements frontaliers du Nord qui sont les plus exposés à ce type de culture à une échelle industrielle. Dans ce cadre-là, les cannabicultures de grande envergure, dépassant 500 plants, sont généralement implantées en intérieur afin de limiter les risques de détection [contribution du Service central de renseignement criminel de la Gendarmerie nationale du 12/06/2025]. Le vecteur routier est le plus important dans les chaînes logistiques de cannabis en France. Cela se reflète dans les saisies : selon l'OFAST, 68 % du cannabis saisi en France a été acheminé par vecteur routier (OFAST, 2025a).

Les teneurs en THC du cannabis

En 2024, la teneur moyenne en tétrahydrocannabinol (THC), le principe actif du cannabis, est de 29,6 % pour les saisies de résine de cannabis (SNPS, 2025). Depuis le début des années 2010, le taux de THC contenu dans la résine de cannabis augmente de façon continue. Il a ainsi augmenté de 86 %, en douze ans, passant de 15,9 % en 2012 à 29,6 % en 2024. La cause du phénomène résiderait dans l'introduction de variétés hybrides de cannabis fabriquées en Europe et revendues aux agriculteurs marocains (Afsahi et Chouvy, 2015). S'agissant de l'herbe de cannabis, la teneur moyenne en THC est de 14,3 % en 2024, enregistrant une stabilité comparée à 2023 (14,1 %) (SNPS, 2025).

Les prix de détail et de gros du cannabis

En 2024, le prix à l'exportation de la résine de cannabis au Maroc, principal pays producteur, est estimé à 645 € par kilogramme. En Espagne, principal pays de transit du cannabis à destination de la France, le prix de gros de la résine enregistre une baisse passant de 1 943 € l'année précédente à 1 831 € par kilogramme. Cette baisse se reflète sur le marché français, le prix de gros diminuant à 3 100 € par kilogramme contre 3 206 € en 2023 (- 3 %). En ce qui concerne la vente au détail en France, le prix moyen estimé par l'OFAST reste stable autour de 8 € par gramme, avec des variations observées en 2024 entre 7 € et 9 € (OFAST, 2025c). Le prix moyen de détail de la résine a connu une hausse, passant de 6 € par gramme en 2012 à environ 8 € à partir de 2019. Toutefois, cette évolution doit être relativisée en prenant en compte les variations de la teneur en THC du produit. En effet, le prix du gramme de THC « pur » a diminué d'environ 28 % sur la période, passant de 38 € en 2012 à 27 € en 2024. De plus, en tenant compte de l'inflation en France depuis 2012, le prix ajusté à l'inflation montre une augmentation modérée, passant de 6 € en 2012 à 6,38 €¹¹ en 2024.

S'agissant de l'herbe de cannabis, les prix à l'exportation dans le principal pays producteur européen, à savoir l'Espagne, sont estimés à la baisse, passant de 2 109 € par kilogramme en 2023 à 1 815 € en 2024 (- 14 %). Sur le marché français, le prix de gros pour l'herbe de cannabis est également estimé à la baisse passant de 4 852 € par kilogramme en 2023 à 4 329 € en 2024 (- 11 %). Au niveau de la vente au détail, le prix moyen reste stable à 10 € par gramme, avec une fourchette allant de 8 € à 11 € (OFAST, 2025c). Le prix moyen de détail de l'herbe a connu une hausse, passant de 8 € par gramme en 2012 à environ 10 € à partir de 2017. Toutefois, le prix du gramme de THC « pur » a diminué légèrement au fil des dernières années du fait de l'augmentation régulière des teneurs moyennes en THC de l'herbe saisie et l'inertie des prix, passant par exemple de 73 € en 2012 à 70 € en 2024. En tenant compte de l'inflation en France depuis 2012, le prix ajusté à l'inflation montre une quasi-stagnation, passant de 8 € en 2012 à 7,97 €¹² en 2024.

10. Dans 31 % des procédures, le mode de culture n'est pas précisé ; 2 % concernent des cultures sous serre et 1 % de cultures mixtes *indoor/outdoor*.

11. Prix corrigé de l'inflation, base 2012.

12. Prix corrigé de l'inflation, base 2012.

Enfin, le dispositif TREND rapporte que le prix des produits spécifiques très concentrés en THC (par exemple : wax, dry, 3x filtré) est plus élevé que celui observé pour l'herbe et la résine, avec des prix compris entre 20 € et 50 € le gramme (Gérôme, 2025).

Tableau 2. L'offre de cannabis en France, prix et teneurs de 2022 à 2024

	2022	2023	2024	2014-2024 Moyenne annuelle
Cannabis (résine + herbe)				
Quantités saisies (tonnes)	128,6	124,7	100,9	96,8
Résine de cannabis				
Quantités saisies (tonnes)	87,6	87	64,7	67,2
Teneur moyenne (% THC)	29,1	28,3	29,6	26,21
Prix de détail (€/g)	8	8	8	7,50
Prix de gros (€/kg)	3 000	3 206	3 100	2 686
Herbe de cannabis				
Quantités saisies (tonnes)	41	37,7	36,3	29,6
Teneur moyenne (% THC)	13,8	14,1	14,3	13,05
Prix de détail (€/g)	10	10	10	9,64
Prix de gros (€/kg)	4 500	4 852	4 329	3 839
Plants de cannabis (unités saisies)	76 807	112 028	67 607	124 469

Sources : OCRTIS/OFAST (saisies et prix) ; INPS/SNPS (teneurs)

L'OFFRE DE COCAÏNE EN FRANCE

Généralités sur le marché français

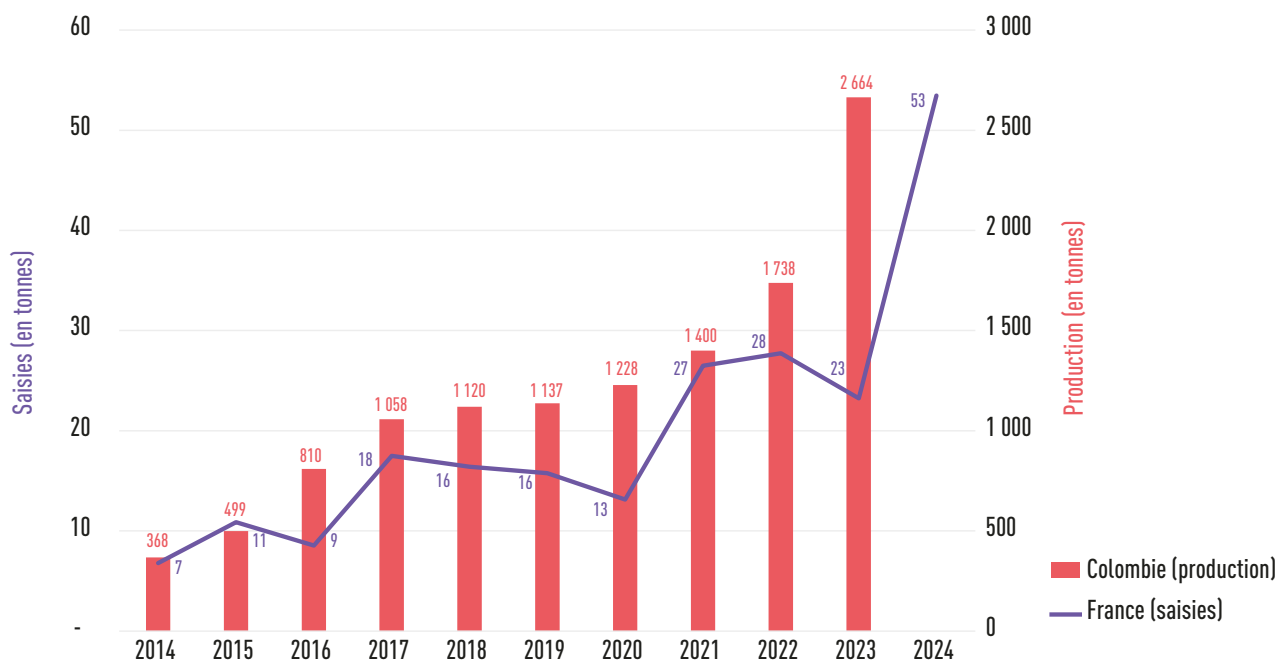
Selon Ben Lakhdar et Massin (2025), 47 tonnes¹³ de cocaïne auraient été consommées en France en 2023, selon une estimation reposant sur différentes hypothèses. Le chiffre d'affaires de la cocaïne est estimé à 3,1 milliards d'euros, soit presque un doublement par rapport à la valeur estimée pour 2017 (1,7 milliard). C'est la première fois que l'estimation en valeur du chiffre d'affaires de la cocaïne excède celui du cannabis (2,7 milliards d'euros en 2023). En ce qui concerne la cocaïne sous forme de crack, les volumes consommés sont estimés à 4,7 tonnes en 2023. Son chiffre d'affaires est estimé à 311 millions d'euros, en progression de 44 % depuis 2017 (Ben Lakhdar et Massin, 2025).

Les indicateurs de l'offre de cocaïne

Les saisies de cocaïne

En 2024, les saisies de cocaïne en France ont atteint un total record de 53 tonnes, marquant ainsi une augmentation de + 130 % par rapport à 2023 (figure 2). Plusieurs facteurs expliquent cette situation : la hausse de production de la cocaïne (figure 2), la position géographique stratégique de la France, à la fois en tant que zone de transit entre des pays comme les Pays-Bas et l'Espagne qui abritent les principaux ports d'entrées de la cocaïne en Europe, et aussi en raison de sa proximité avec les grandes zones de production en Amérique du Sud et dans les Antilles à travers ses départements d'outre-mer. Depuis 2020, le seuil des 20 tonnes annuelles est systématiquement dépassé, cependant les saisies de 2024 atteignent un ordre de grandeur jamais vu en France pour ce produit.

Figure 2. Production de cocaïne en Colombie et quantités saisies en France (2014-2024)



Sources : ONUDC/OCRTIS/OFAST

Note de lecture : en 2023, 2 664 tonnes de cocaïne ont été produites en Colombie et 53 tonnes de cocaïne ont été saisies en France en 2024.

13. Nous retenons les valeurs centrales estimées par l'étude. Les volumes consommés de cocaïne sont estimés entre 22 tonnes et 72 tonnes avec une valeur centrale retenue de 47 tonnes. Le chiffre d'affaires est quant à lui estimé entre 1,4 milliard et 4,7 milliards avec une valeur centrale estimée à 3,1 milliards d'euros. En ce qui concerne la cocaïne sous forme de crack, les volumes consommés sont estimés entre 4 et 5,5 tonnes, avec une valeur centrale à 4,7 tonnes et le chiffre d'affaires est estimé entre 267 millions et 362 millions avec une estimation centrale à 311 millions d'euros.

Les teneurs de la cocaïne

En 2024, la teneur moyenne des saisies de cocaïne s'élève à 74,3 %, contre 73,6 % en 2023, confirmant ainsi la tendance de forte progression observée au cours de la dernière décennie, avec une hausse de 41 % depuis 2014, quand la teneur moyenne était de 52,6 %. En outre, le service national de police scientifique (SNPS) relève une diminution de l'utilisation de produits de coupe. En 2024, seuls 32 % des échantillons de cocaïne analysés présentaient des agents de coupe, contre 34 % en 2023 et 41 % en 2022. Le lévamisole demeure l'agent de coupe le plus fréquemment identifié, bien que sa fréquence d'apparition poursuive une nette diminution (SNPS, 2025). Ces tendances sont également observées par le dispositif Système d'identification national des toxiques et des substances (SINTES) (Cherki, 2024).

Prix de détail et de gros de la cocaïne

En 2024, le prix à l'exportation de la cocaïne en Colombie, principal pays producteur, est estimé à 950 € le kilogramme soit une baisse de 5 % par rapport au prix estimé en 2023 (1 000 €/kg). À titre de comparaison, le prix à l'exportation de la cocaïne est évalué à 2 871 € par kilogramme pour le Pérou (+ 10 % par rapport à 2023) et à 2 136 € pour la Bolivie (- 4 % par rapport à 2023). Sur le marché français, le prix de gros de la cocaïne est estimé à 29 800 € le kilogramme, marquant une baisse de 9 % par rapport à 2023. Concernant la vente au détail, selon les estimations de l'OFAST, le prix moyen estimé du gramme de chlorhydrate de cocaïne connaît une baisse inédite de 12 % en 2024 atteignant 58 €, contre 66 € en 2023 (OFAST, 2025c). Cette diminution des prix est également observée par le dispositif TREND de l'OFDT, tant dans les points de vente fixes que via la livraison, avec des prix courants pouvant descendre à 40 €-50 € le gramme dans les grandes villes. Les prix se situent généralement entre 60 € et 70 € le gramme dans les zones plus excentrées ou en contextes festifs, et peuvent dépasser 100 € le gramme dans des situations spécifiques, par exemple en stations de ski (Tissot, 2025). En prenant en compte la forte hausse de la teneur en principe actif de la cocaïne au cours des dix dernières années, il apparaît que le prix de la cocaïne « pure » a d'autant plus baissé en France. En 2014, le prix du gramme de cocaïne « pure » était de 123 €, contre 77 € en 2024, soit une diminution de 37 % en dix ans. De plus, en tenant compte de l'inflation en France depuis 2012, le prix réel ajusté à l'inflation montre une baisse de 28 %, passant de 64¹⁴ € en 2014 à 46¹⁵ € en 2024. En outre, les pratiques de fractionnement des unités de vente se sont répandues sur l'ensemble du territoire national, renforçant l'accessibilité de la cocaïne pour les usagers à faibles revenus (Gérome, 2025).

Tableau 3. L'offre de cocaïne en France, saisies, prix et teneurs entre 2022 et 2024

	2022	2023	2024	2014-2024 Moyenne annuelle
Quantités saisies (tonnes)	27,73	23,25	53,47	20,00
Teneur moyenne (%)	71,6	73,6	74,3	65,15
Prix du détail (€/g)	65	66	58	65,41
Prix de gros (€/kg)	32 000	32 586	29 800	32 626

Sources : OCRTIS/OFAST (saisies et prix) ; INPS/SNPS (teneurs)

14. Prix corrigé de l'inflation, base 2012.

15. Prix corrigé de l'inflation, base 2012.

L'OFFRE D'HÉROÏNE EN FRANCE

Généralités sur le marché français

Selon les dernières estimations disponibles, 8,2 tonnes d'héroïne ont été consommées en France en 2023, générant un chiffre d'affaires estimé à 232 millions d'euros¹⁶ (Ben Lakhdar et Massin, 2025). En 2024, l'héroïne demeure disponible dans les territoires où son trafic est historiquement implanté, notamment en Île-de-France, dans le Grand Est, en Auvergne-Rhône-Alpes et dans les Hauts-de-France (Gérome, 2025). Le marché de l'héroïne se caractérise par de fortes variabilités spatio-temporelles, que ce soit en termes de disponibilité, de prix ou de composition des produits.

Les indicateurs de l'offre d'héroïne

Les saisies d'héroïne

Après une augmentation continue des saisies d'héroïne en France entre 2018 et 2022, culminant à 1,4 tonne en 2022, les volumes interceptés ont diminué au cours des deux années suivantes, atteignant 1,1 tonne en 2023 puis 1 tonne en 2024. Cette baisse doit toutefois être relativisée dans la mesure où les saisies demeurent supérieures à une tonne pour la septième année consécutive, traduisant un niveau durablement élevé des flux d'héroïne sur le territoire national (OFAST, 2025a). La France occupe par ailleurs une fonction de transit dans les circuits de l'héroïne, notamment à destination du Royaume-Uni : en 2024, 11 % de l'héroïne saisie sur le territoire national serait ainsi destinée à d'autres pays (OFAST, 2025b).

En 2023 et 2024, la Belgique et les Pays-Bas constituent les principaux pays de provenance de l'héroïne interceptée en France, le vecteur routier demeurant le mode d'acheminement privilégié à l'échelle européenne et nationale (DNRED, 2025). Par ailleurs, la DNRED signale une augmentation marquée des saisies de dérivés de l'héroïne et de l'opium en provenance de l'Inde, en particulier par voie aérienne, avec des volumes multipliés par huit. Ces produits seraient majoritairement issus de l'industrie pharmaceutique, l'Inde figurant parmi les principaux producteurs mondiaux d'opium légal (DNRED, 2025).

Les teneurs de l'héroïne

En 2024, la teneur moyenne de l'héroïne saisie et analysée par le SNPS s'établit à 12,7 %, marquant une baisse significative par rapport aux années précédentes (15,8 % en 2023 et 18,6 % en 2022). La quasi-totalité de l'héroïne base analysée est coupée (98,9 %), l'association caféine-paracétamol constituant de loin la principale modalité d'adultération observée sur le marché français (SNPS, 2025). Le marché de l'héroïne en France demeure marqué par une forte variabilité des teneurs, et ce, au sein des mêmes territoires et des mêmes réseaux. Les teneurs peuvent être peu élevées, ce qui peut entraîner des reports vers d'autres produits, notamment des médicaments opioïdes et la cocaïne (y compris sous forme basée), chez des personnes recherchant des effets plus puissants. À l'inverse, la présence ponctuelle d'héroïne plus fortement concentrée peut engendrer des surdoses (Gérome, 2025).

En 2024, des perturbations de l'offre sont observées dans certains territoires, avec des difficultés d'approvisionnement rapportées par des usagers ou encore des cas d'adultération de l'héroïne aux cannabinoïdes de synthèse (Klingelschmidt *et al.*, 2025 ; Tissot, 2025). En Seine-Saint-Denis a été rapportée la découverte d'héroïne blanche très concentrée, caractérisée par l'absence (ou la présence à l'état de traces) d'alcaloïdes naturels du pavot et par des taux d'adultérant nuls ou faibles (Gérome, 2025 ; Klingelschmidt *et al.*, 2025).

16. Nous retenons les valeurs centrales estimées par l'étude. Les volumes consommés d'héroïne sont estimés entre 5,5 tonnes et 10,9 tonnes avec une valeur centrale retenue de 8,2 tonnes. Le chiffre d'affaires est quant à lui estimé entre 159 millions et 305 millions d'euros avec une valeur centrale estimée à 232 millions d'euros.

Les prix de détail et de gros de l'héroïne

En 2024, le prix du kilogramme d'héroïne à l'exportation depuis l'Afghanistan est estimé à environ 1 908 €, tandis que le prix de gros observé en France s'établit à 16 031 €, en hausse par rapport aux années précédentes (14 600 € en 2023 et 15 000 € en 2022) (OFAST, 2025c).

Au niveau du détail, l'OFAST indique que, en 2024, le prix moyen du gramme d'héroïne s'élève à 32 €, contre 28 € en 2023 et 30 € en 2022 (OFAST, 2025c). Les observations du dispositif TREND mettent néanmoins en évidence une forte variabilité des prix courants observés selon les territoires, les zones géographiques au sein d'une même région, les types de réseaux et la qualité affichée du produit, les tarifs pouvant varier de 10 à 60 € le gramme. Au-delà de 40 € le gramme, les produits sont généralement présentés comme étant « de meilleure qualité » (Tissot, 2025). Par ailleurs, la vente en unités fractionnées (10 € ou 20 € l'unité) demeure fréquente et a été signalée dans plusieurs territoires, notamment à Lille, Lyon, en Bretagne et en Seine-Saint-Denis (Gérôme, 2025).

Tableau 4. L'offre d'héroïne en France, saisies, prix et teneurs entre 2022 et 2024

	2022	2023	2024	2014-2024 Moyenne annuelle
Quantités saisies (en kg)	1 421	1 100	1 045	1 065
Teneur moyenne (%)	18,6	15,8	12,7	16,9
Prix du détail (€/g)	30	28	32	32,6
Prix de gros (€/kg)	15 000	14 600	16 031	14 886

Sources : OCRTIS/OFAST (saisies et prix) ; INPS/SNPS (teneurs)

L'OFFRE DE STIMULANTS DE TYPE AMPHÉTAMINIQUE EN FRANCE

Généralités sur le marché français

Le marché français des stimulants de type amphétamine (STA) est largement dominé par la MDMA/ecstasy. Selon les dernières estimations, les quantités consommées de MDMA/ecstasy atteignent 65,6 millions de comprimés en 2023, traduisant une croissance très marquée du marché (+ 480 % entre 2010 et 2023), principalement impulsée entre 2010 et 2017. Le chiffre d'affaires associé est estimé à 312,5 millions d'euros¹⁷ en 2023, soit la plus forte progression en valeur parmi l'ensemble des drogues illicites sur la période (+ 637 % entre 2010 et 2023) (Ben Lakhdar et Massin, 2025). La MDMA circule sous forme de poudre ou de cristaux, mais elle est majoritairement consommée et saisie sous forme de comprimés (ecstasy). Plus récemment, une nouvelle présentation de MDMA/ecstasy a été observée en Guyane : le Pikachu, une préparation liquide conditionnée dans une fiole colorée en forme de sucette, destinée à être versée dans des boissons alcoolisées, ciblant principalement un public jeune (Longuet et Vassaux, 2025).

Le marché des amphétamines connaît également une progression notable. Les quantités consommées sont estimées à 5,6 tonnes¹⁸ en 2023, soit une augmentation de plus de 600 % en treize ans, bien que ce marché demeure d'ampleur plus limitée que celui de la MDMA/ecstasy. Son chiffre d'affaires est évalué à 73 millions d'euros en 2023 (Ben Lakhdar et Massin, 2025). Enfin, si la méthamphétamine reste très peu disponible sur le territoire hexagonal, un marché spécifique s'est développé en Polynésie française, où cette drogue, sous forme cristallisée (*ice*), s'est largement diffusée depuis le début des années 2010 (Simon et Valiergue, 2022).

Les indicateurs de l'offre de STA

Les saisies de STA en 2024

En 2024, les saisies de drogues de synthèse réalisées en France ont été très largement dominées par la MDMA/ecstasy, dont les volumes interceptés ont atteint un niveau historique de plus de 9 millions de comprimés (9 090 510), soit une augmentation de 123 % par rapport aux 4 072 704 comprimés saisis en 2023. Ce record annuel s'explique en grande partie par deux opérations exceptionnelles, avec la saisie de 2 168 000 comprimés en mai 2024 et de 3 852 000 comprimés en octobre 2024, toutes deux destinées à l'Afrique du Nord (OFAST, 2025a). Ces données confirment le rôle de la France comme territoire de transit et de rebond pour la MDMA/ecstasy, principalement à destination de l'Afrique du Nord et du Royaume-Uni. Les acheminements reposent sur des mules empruntant les voies aériennes ou maritimes, ainsi que sur l'utilisation de caches aménagées dans des véhicules circulant sur les axes routiers (OFAST, 2023). En 2024, 75 % des saisies de MDMA/ecstasy à la destination connue devaient être ainsi acheminées à l'étranger, contre 70 % en 2023. De même, 22 % des saisies d'amphétamine et de méthamphétamine dont la destination était identifiée visaient des marchés extérieurs au territoire national (OFAST, 2025a).

Les saisies d'amphétamine et de méthamphétamine ne présentent pas de tendance linéaire sur les dernières années, les volumes variant fortement d'une année à l'autre. L'année 2024 se distingue toutefois par une hausse marquée, avec 618 kg saisis contre 265 kg en 2023, soit une augmentation de 133 %. Cette augmentation ponctuelle doit néanmoins être interprétée avec prudence, en l'absence d'une dynamique régulière observée à moyen terme (OFAST, 2025a).

17. Nous retenons les valeurs centrales estimées par l'étude. Les volumes consommés de MDMA/ecstasy sont estimés entre 20,7 millions de comprimés et 110 millions de comprimés avec une valeur centrale retenue de 65 millions de comprimés. Le chiffre d'affaires est quant à lui estimé entre 97,2 millions et 527 millions d'euros avec une valeur centrale estimée à 312 millions d'euros.

18. Nous retenons les valeurs centrales estimées par l'étude. Les volumes consommés d'amphétamines sont estimés entre 1,7 tonne et 9,4 tonnes avec une valeur centrale retenue de 5,6 tonnes. Le chiffre d'affaires est quant à lui estimé entre 23 millions et 123 millions d'euros avec une valeur centrale estimée à 73 millions d'euros.

Les teneurs des principaux STA

Le prix et la pureté des STA varient en fonction de leur forme galénique, qu'il s'agisse de comprimés, de poudre ou de cristaux. En 2024, la teneur moyenne des comprimés de MDMA/ecstasy était de 32,9 %, contre 30,7 % en 2023. Ces taux se sont maintenus relativement stables au cours de la dernière décennie, oscillant entre 28 % et 37 %. Toutefois, une légère baisse a été observée depuis 2019.

S'agissant de l'amphétamine, qu'elle se présente sous forme de poudre ou de pâte, la teneur moyenne observée dans les saisies analysées en 2024 s'établit à 28 %, contre 24 % en 2023. Pour la méthamphétamine, les analyses réalisées en 2024 indiquent une teneur moyenne de 66 %, en diminution par rapport à 2023, où elle atteignait 73 %. Pour ces deux drogues, ces résultats doivent être interprétés avec prudence, en raison du faible nombre d'analyses ayant servi de base aux calculs (SNPS, 2025).

Les prix des STA

Depuis 2015, le prix au détail d'un comprimé d'ecstasy est resté globalement stable autour de 10 €, l'OFAST relevant toutefois en 2024 une légère baisse, avec un prix moyen établi à 9 €. Cette stabilité apparente doit néanmoins être relativisée au regard de l'inflation observée au cours de la période : après ajustement, le prix réel d'un comprimé a diminué, passant de 9,83¹⁹ € en 2015 à 7,17²⁰ € en 2024. Par ailleurs, ce prix de détail ne rend que partiellement compte des pratiques d'achat, les usagers peuvent se procurer des lots de plusieurs dizaines de comprimés, ce qui conduit à une diminution du prix unitaire. Le prix de gros de la MDMA/ecstasy a connu des évolutions plus contrastées. Après une baisse marquée entre 2012 et 2022, passant de 2 500 € à 1 500 € pour 1 000 comprimés (- 40 %), l'OFAST observe en 2024 une remontée du prix de gros moyen, établi à 1 957 € (OFAST, 2025c). Le dispositif TREND situe par ailleurs le prix courant de la MDMA sous forme de poudre ou de cristaux entre 30 et 40 € le gramme, avec des tarifs dégressifs à l'achat de plusieurs grammes (Gérome, 2025).

S'agissant des amphétamines, le prix de gros poursuit une trajectoire à la hausse, atteignant 5 715 € par kilogramme en 2024, contre 5 342 € en 2023 et 5 150 € en 2022. Le prix de détail relevé par l'OFAST est passé de 10 € le gramme en 2022 à 12 € en 2024. Le dispositif TREND observe pour le « speed », appellation désignant des amphétamines fréquemment adultérées à la caféine et vendues dans les espaces festifs, des prix courants compris entre 15 et 20 € le gramme, avec des prix bas observés à 10 € (Gérome, 2025).

Tableau 5. L'offre de STA en France, saisies, prix et teneurs entre 2022 et 2024

	2022	2023	2024	2014-2024 Moyenne annuelle
MDMA/ecstasy				
Quantités saisies (nb équivalent comprimés)	1 543 421	4 072 704	9 090 510	2 253 784
Teneur moyenne (comprimés) (%)	28,2	30,7	32,9	33,62
Teneur moyenne (poudre, cristaux, cailloux) (%)	70,6	67,4	63,3	68,61
Prix de détail (€/comprimé)	10	10	9	9,77
Prix de gros (€/comprimé/1 000)	1 500	1 500	1 957	1 950
Amphétamine/méthamphétamine				
Quantités saisies (kg)	273	265	618	419
Teneur moyenne amphétamine (poudre, pâte) (%)	27	24	28,3	*26,65
Teneur moyenne méthamphétamine (%)	78	73	66,3	*70,81
Prix de détail amphétamine (€/g)	10	13	12	*13,75
Prix de gros amphétamine (€/kg)	5 150	5 342	5 715	**5 432

* Moyenne 2015-2024

** Moyenne 2017-2024

Sources : OCRTIS/OFAST (saisies et prix) ; INPS/SNPS (teneurs)

19. Prix corrigé de l'inflation, base 2012.

20. Prix corrigé de l'inflation, base 2012.

Repères méthodologiques

Dresser un état des lieux annuel de l'offre de stupéfiants est un exercice complexe dans la mesure où ce marché est par définition illicite. Si les évolutions de la demande sont plutôt bien connues du fait de l'existence, depuis le début des années 1990, des grandes enquêtes en population générale tant chez les adultes (Baromètre santé, Enquête sur les représentations, opinions et perceptions sur les psychotropes – EROPP) que chez les adolescents (Enquête sur la santé et les consommations lors de la journée de défense et de citoyenneté – ESCAPAD) qui permettent de mesurer les prévalences de consommation dans la population française, celles portant sur l'offre dépendent essentiellement d'indicateurs produits par les services chargés de l'application de la loi. Ces indicateurs clés, utilisés également par l'Agence de l'Union européenne sur les drogues (EUDA, anciennement Observatoire européen des drogues et des toxicomanies – EMCDDA) sont les suivants.

- Les quantités de drogues illicites saisies chaque année sur le territoire national. Ces données sont publiées par l'OFAST. L'indicateur sur les quantités saisies agrège les interceptions réalisées par les douanes, la gendarmerie et la police.

- Les teneurs moyennes en principe actif des principaux produits stupéfiants (cannabis, cocaïne, héroïne, MDMA/ecstasy). Ces données sont fournies chaque année par le Service national de police scientifique (SNPS) du ministère de l'Intérieur qui centralise les résultats d'analyse issus des laboratoires scientifiques de la police et de la Gendarmerie nationale. La limite de cet indicateur est qu'il ne permet pas de distinguer les saisies importantes (marché de gros) de celles correspondant au marché de détail.

- Les prix de gros et de détail des principales substances illicites sont collectés chaque année par l'OFAST sur la base d'un questionnaire adressé aux services départementaux de police et de gendarmerie. En parallèle, le dispositif TREND de l'OFDT

estime chaque année un prix courant (prix le plus fréquemment rapporté) par produit, sur la base des remontées d'informations de ses coordinations régionales.

- Les ILS comptabilisées chaque année par les services de police et de gendarmerie avec le nombre total de personnes mises en cause pour usage ou trafic de stupéfiants. Ces données sont publiées par le Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI) du ministère de l'Intérieur.

- Le nombre d'enquêtes pour trafic de médicaments ou assimilés stupéfiants, comptabilisés par le Commandement pour l'environnement et la santé (CESAN) du ministère de l'Intérieur.

Chacun de ces grands indicateurs, appréhendés isolément ou d'une année sur l'autre, prend tout son sens dans une analyse relationnelle. Ils doivent, pour permettre de donner des éléments d'analyse pertinents sur la dynamique de l'offre, être mis en regard et en perspective sur une échelle temporelle suffisamment longue.

Ces indicateurs sont brièvement contextualisés dans cette note de bilan par les données relatives à la production et au marché des drogues dans le monde et en Europe publiées par l'Organisation des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDDC) et l'EUDA. Ils sont également complétés par des informations qualitatives issues des dispositifs TREND et du Système d'identification national des toxiques et des substances (SINTES) de l'OFDT. Ces dispositifs fournissent des informations sur la structure et l'organisation du trafic, ainsi que sur les nouvelles substances qui émergent sur le marché français.

Bibliographie

Liens accessibles au 22/01/2026

Afsahi K., Chouvy P.-A. (2015) Le haschich marocain, du kif aux hybrides. Drogues, enjeux internationaux, OFDT, n° 8, 8 p.

Ben Lakhdar C., Massin S. (2025) Taille des marchés des drogues illicites en France (2010-2023). Paris, OFDT, 20 p.

Cavalari M., Florez A., Manjarrés J., Newton C. (2025) InSight Crime's 2024 cocaine seizure round-up.

CESAN (2024) Trafic de médicaments stupéfiants et assimilés stupéfiants – Fiche d'analyse [non publié], Commandement pour l'environnement et la santé, Division Stratégie et Opérations.

CESAN (2025) Trafic de médicaments stupéfiants et assimilés stupéfiants – Données 2024 [non publié], Commandement pour l'environnement et la santé, Division Stratégie et Opérations.

Cherki S. (2024) Le Point SINTES n° 10. Paris, OFDT, coll. Notes de résultats, 21 p.

CITCO (2025) Estadística anual sobre drogas 2024. Informe 2025. Madrid, Centro de Inteligencia contra el Terrorismo y el Crimen Organizado, 150 p.

COMCYBER-MI (2025) Note d'analyse stratégique - Les points de vente de stupéfiants du darkweb, 22/04/2025 [non publié]. Commandement du ministère de l'Intérieur dans le cyberspace.

Cometx R., Milin K. (2025) Trafic ou usage de stupéfiants : davantage de mis en cause dans les communes touristiques, frontalières ou avec de plus faibles niveaux de vie. Interstats Analyse, SSMSI, n° 75, 11 p.

Commission européenne - Représentation en Belgique (2024) La lutte contre la criminalité organisée et le trafic de drogue : la Commission et la présidence belge lancent l'alliance des ports européens.

DGDDI (2025) Bilan annuel de la Douane 2024. Montreuil, Direction générale des douanes et droits indirects, 50 p.

DNRED (2025) Atlas des fraudes douanières. Édition 2025 [à diffusion restreinte]. Direction Générale des Douanes et Droits Indirects, Direction Nationale du Renseignement et des Enquêtes Douanières, 114 p.

Duport C., Castelas V., Durand A., Mercier B. (2025) TREND - Substances psychoactives, usagers et marchés. Tendances récentes à Marseille et en Provence-Alpes-Côte d'Azur en 2024. Paris, OFDT, 55 p.

Dutilleul B., Hervé C. (2025) TREND - Substances psychoactives, usagers et marchés. Tendances récentes à Lille et dans les Hauts-de-France en 2024. Paris, OFDT, 52 p.

■ ■ ■

- EUDA (2025) European Drug Report 2025: Cocaine – the current situation in Europe. Lisbon, European Union Drugs Agency.
- Gerbeaux A., Poissonnier A. (2023) Forte concentration des infractions à la législation sur les stupéfiants dans un petit nombre de communes en 2022. *Interstats Info rapide*, SSMSI, n° 26, 6 p.
- Gérome C. (2024) Substances psychoactives, usagers et marchés : tendances en 2023. *Tendances*, OFDT, n° 166, 8 p.
- Gérome C. (2025) Substances psychoactives, usagers et marchés : tendances en 2024. *Tendances*, OFDT, n° 170, 9 p.
- Klingelschmidt J., Lovera M., Pfau G. (2025) TREND - Substances psychoactives, usagers et marchés. Tendances récentes à Paris et en Île-de-France en 2024. Paris, OFDT, 66 p.
- Longuet I., Tinal D. (2025) Drogues et conduites addictives à Saint-Martin et Saint-Barthélemy. *Tendances*, OFDT, n° 171, 8 p.
- Longuet I., Vassaux T. (2025) Drogues et conduites addictives en Guyane. Paris, OFDT, 32 p.
- OFAST (2023) État de la menace liée aux trafics de stupéfiants 2023 [non publié]. Nanterre, Office anti-stupéfiants.
- OFAST (2025a) Bilan des saisies de stupéfiants en France en 2024 [non publié]. Nanterre, Office anti-stupéfiants.
- OFAST (2025b) État de la menace liée aux trafics de stupéfiants 2025 [non publié]. Nanterre, Office anti-stupéfiants.
- OFAST (2025c) Prix moyen des stupéfiants en France en 2024 [non publié]. Nanterre, Office anti-stupéfiants. Note d'information n° 7.
- OFDT (2025) Drogues et addictions, chiffres clés. Paris, OFDT, 10 p.
- Pavic G. (2025) TREND - Substances psychoactives, usagers et marchés. Tendances récentes à Rennes et en Bretagne en 2024. Paris, OFDT, 36 p.
- Perrin S. (2025) TREND - Substances psychoactives, usagers et marchés. Tendances récentes à Bordeaux et en Nouvelle-Aquitaine en 2024. Paris, OFDT, 41 p.
- Robert M. (2025) Caractéristiques des infractions de trafic ou usage de stupéfiants selon le type de substance impliquée depuis 2016 : premier état des lieux. *Interstats Analyse*, SSMSI, n° 78, 12 p.
- Salhi Y. (2025) L'offre de stupéfiants en France en 2023. Paris, OFDT, coll. Notes de bilan, 19 p.
- Service Public Fédéral Finances de Belgique (2025) Moins de cocaïne saisie dans le port d'Anvers, plus de saisies en Amérique latine. Communiqué de presse du 09/01/2025, 2 p.
- Simon A., Valiergue A. (2022) La méthamphétamine en Polynésie française. Du problème social au problème public. *Drogues, enjeux internationaux*, OFDT, n° 15, 12 p.
- SNPS (2025) Exploitation STUPS - Année 2024. Paris, Ministère de l'Intérieur, Service national de police scientifique.
- Spilka S., Le Nézet O., Janssen E., Brissot A., Philippon A., Eroukmanoff V. (2024) Les niveaux d'usage des drogues illicites en France en 2023. *Tendances*, OFDT, n° 164, 4 p.
- Srocynski M., Yeghicheyan J. (2025) TREND - Substances psychoactives, usagers et marchés. Tendances récentes à Toulouse, Montpellier et Perpignan en 2024. Paris, OFDT, 58 p.
- Tissot N. (2025) TREND - Substances psychoactives, usagers et marchés. Tendances récentes à Lyon et en Auvergne-Rhône-Alpes en 2024. Paris, OFDT, 63 p.
- UNODC (2024) World drug report 2024 – Contemporary issues on drugs. Vienna, United Nations Office on Drugs and Crime, 148 p.
- UNODC (2025a) Drug trafficking and opiate stocks. Afghanistan Drug Insights Vol. 4, 52 p.
- UNODC (2025b) Online World Drug Report 2025 - Drug market patterns and trends. New York, United Nations.
- UNODC (2025c) Synthetic drugs in East and Southeast Asia. Latest developments and challenges - 2025. Vienna, UNODC, 150 p.
- Zieleskiewicz A. (2025) TREND - Substances psychoactives, usagers et marchés. Tendances récentes à Metz et en Grand-Est en 2024. Paris, OFDT, 52 p.

> **Pour citer cette publication** : Salhi Y. (2026) L'offre de stupéfiants en France en 2024. Paris, OFDT, coll. Notes de bilan, 20 p.

Remerciements

À l'Office anti-stupéfiants (OFAST), au Commandement du ministère de l'Intérieur dans le cyberspace (COMCYBER-MI), au Commandement pour l'environnement et la santé (CESAN), à la Direction du renseignement et des enquêtes douanières (DNRED), au Service central de renseignement criminel de la Gendarmerie nationale, au Service national de police scientifique (SNPS) ainsi qu'au Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI), pour les données transmises.



Observatoire français des drogues et des tendances addictives

69 rue de Varenne 75007 Paris

Tél : 01 41 62 77 16

e-mail : ofdt@ofdt.fr

www.ofdt.fr

ISBN : 978-2-488392-15-0

Photo copyrights : © Syda Productions / © Couperfield (Adobe Stock)